

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 1 avril 2026
Date d'affichage 1 avril 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20260407-CM2604-DEL50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2026

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 29
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

LE SEPT AVRIL à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU ; Mme Sylvie SEQUEIRA ; M. Éric PAPILLON ; Mme Sophie DOLLON ; M. Laurent PHILIBERT ; Mme Céline PELLETIER ; M. Thierry RENVOIZE ; M. Jean de FONTANGES ; Mme Sylvie LEMOINE ; M. Emmanuel BOIS ; M. Franck POTAUFEUX ; M. Éric VAUJOIE ; M. Dominique MORANCE ; M. Lionel COURTEMANCHE ; Mme Olivia GUEUGNOT ; M. Michael LEBLANC ; Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ; Mme Stéphanie BRAULT ; Mme Caroline LALOIT ; M. Christophe BISI ; Mme Audrey MAMONTEIL ; Mme Christelle POURCEAU ; Mme Caroline LERAT ; M. Matthieu LEDUC ; Mme Julie BIBARD ; Mme Aurélie PARISOT ; Mme Angélique GOURAUD ; M. Sébastien PELLERIN ; M. Alexis GITS.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

Mme Sylvie LEMOINE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu le tableau des effectifs ;
Vu le rapport du maire.

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les effectifs des emplois nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

CONSIDÉRANT que pour les emplois susvisés, les crédits sont prévus au budget 2026.

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs et d'adopter les modalités de mise en œuvre de la Ville de la manière suivante :

A compter du 1^{er} Mai 2026 :

- Création d'un poste de rédacteur à temps complet.
- Création d'un poste cadre d'emploi des agents de maîtrise.
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 27h/semaine.
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- Création de deux postes d'agent de maîtrise principal à temps complet.
- Création d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet 26h15 /semaine.
- Création d'un poste d'ETAPS Principal de 1^{ère} classe à temps complet.

A compter du 1^{er} Juin 2026 :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

A compter du 1^{er} septembre 2026 :

- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet.

À l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance

Sylvie LEMOINE



Pour Copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU

